

# JARDIN DES PLANTES

De Toulouse

SA FONDATION. — SES TRANSLATIONS ET SES TRANSFORMATIONS

Par L. VERGNE

Etude publiée par fragments
Dans le journal LA DÉPÊCHE

TOULOUSE

IMPRIMERIE G. BERTHOUMIEU

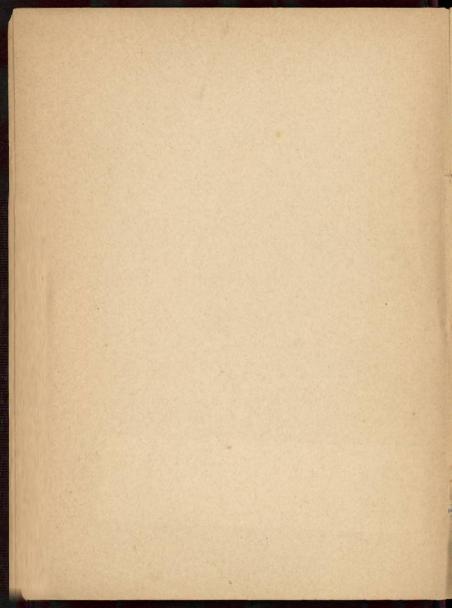
20, RUE DE LA COLOMBETTE, 20

1893-1894





348 303 3 u. 3 3 F. 181 Vergue . Ge Jasvin de plantes de Toulouse . 1893. i. 123



LE

# JARDIN DES PLANTES

### De Toulouse

Sa Fondation. — Ses Translations et ses Transformations.

#### TOULOUSE

# Imprimerie G. Berthoumieu

20, RUE DE LA COLOMBETTE, 20

1893-1894



# MATERIA DIES PLANTES

THE TRUCKSONS

So Fondanica - See Transmitions.

TWINDS TO THE CO. SETTING THE PARTY OF THE P

1981-1090

# JARDIN DES PLANTES

De Toulouse

# INTRODUCTION

Les macons mettent en ce moment la dernière main à la construction du mur-banquette bordant le jardin des Plantes dans la partie confrontant l'allée Saint-Michel et comprise entre la Faculté des sciences et le Boulingrin. Cette banquette est destinée à supporter une grille en fer semblable à celle qui entoure le jardin Royal, elle complètera très heureusement la clôture de notre magnifique jardin à l'aménagement duquel plus rien ne manguera lorsque l'administration municipale aura ordonné l'exécution d'un projet dont elle est actuellement saisie par les soins de M. Laporte, qui dirige avec fant de zêle et de compétence l'entretien et l'ornementation de nos jardins publics.

Ce projet, dont la description a déjà été donnée ici, consiste à édifier un pavillon, sorte de dôme central, reliant ensemble toutes les serres et en permettant l'accès saus

ouvrir leurs portes sur le plein air.

L'exécution de ces derniers travaux, qui parachèveront notre jardin des Plantes, nous a suggéré l'idée de retracer les diverses phases de son existence depuis sa création.

Les documents conservés aux archives municipales et départementales nous ont permis de reconstiter une suite de faits se rattachant à l'histoire de ce jardin, aux péripéties de sa

translation:

1º Dans le jardin dépendant de l'hôtel de

l'Académie des sciences ;

2º Sur l'emplacement actuel, jadis appelé Frescati, où s'élevait, avant la Révolution, le couvent des Carmes déchaussés; et enfin, à ses agrandissements et embellissements suc-

cessifs (1).

En publiant le résumé de nos recherches, nous n'avons d'autre prétention que celle de vulgariser des faits intimement mêlés à la vie intellectuelle de Toulouse pendant la seconde moitié du dix-huitième siècle, pendant la période révolutionnaire, et pendant le siècle courant. Nous n'avançons rien qui ne soit établi par les documents officiels, auxquels nous avons puisé, et qui établissent la part prise par les administrations munici-

<sup>(1)</sup> Pour la connaissance des faits antérieurs à la Révolution, nous avons eu recours aux Mémoires de l'Académie; aux travaux du savant archiviste M. Roschach, pour la continuation de l'Histoire générale du Languedoc, et à quelques notes glanées de ci de là, au cours de recherches intéressant d'autres travaux.

pales successives à la fondation et aux améliorations de cet établissement, d'abord entièrement destiné à l'enseignement de l'histoire naturelle.

Le lecteur impartial apprendra, entre autres choses, que « même sous les fureurs du gouvernement révolutionnaire » la diffusion de l'enseignement occupait le premier rang dans l'esprit de nos administrateurs qui voulaient faire de Toulouse « un point central du sommet de l'instruction publique en tout genre de sciences et arts ».

Nous avons cru devoir adopter pour notre travail l'ordre chronologique qui nous a paru

le plus propre à faciliter le lecteur.

T

## Fondation du Jardin près la porte Matabiau

C'est à l'ancienne Société des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse, fondée en 1729, et aux Capitouls de 1734, que revient l'honneur de la création du jardin des Plantes.

L'établissement d'une compagnie si utile et si honorable à la ville excita bientôt l'attention des capitouls, qui s'empressèrent de le

favoriser de tout leur pouvoir (1).

On avait besoin d'un observatoire et d'un jardin de botanique, ils donnnèrent une tour du rempart et un local pour le jardin. La tour était située vis-à-vis la place des Pénitents-Noirs; le jardin était près de la porte Matabiau, faisait bout de rue et bordait la petite rue Saint-Bernard; l'on y rassembla un grand nombre de plantes tant indigènes qu'exotiques.

Ce jardin était ouvert aux pauvres qui allaient y chercher des remèdes dans leurs maladies et l'on y faisait régulièrement en faveur des écoliers de médecine des cours de

botanique (2).

<sup>(</sup>i) Hist. de l'Académie de Toulouse, t. I p. 3.

<sup>(2)</sup> Hist. de l'Académie de Toulouse, t. I, p. 3.

Les capitouls de 1745 continuant l'œuvre de leurs devanciers à la libéralité desquels on devait la fondation du jardin des Plantes délibérèrent, le 17 décembre 1745, d'accorder à la Société des sciences une pension de 1,000 livres, savoir : 500 livres pour une médaille d'or, et 500 livres pour l'entretien du jardin des Plantes (1). Mais l'extension donnée à l'étude de la botanique rendait bientôt insuffisant le jardin de la porte Matabiau et on commença à se préoccuper de la création d'un nouveau jardin public.

En 1748, M. Garipuy, directeur des travaux de la Sénéchaussée, se trouvant à Montpellier, fut prié par l'intendant Le Nain de dresser un plan d'ensemble des travaux d'embellissement de Toulouse. L'ingénieur lui soumit vingt-trois projets, parmi lesquels celui de créer un jardin public médicinal entre le couvent des Carmes déchaussés et l'oratoire du

Crucifix (2).

L'oratoire du Crucifix s'élevait en face la porte Montoulieu vers l'emplacement qu'oc-

cupe aujourd'hui le Grand-Rond.

Îl ne fut pas alors donné suite au projet de M. Garipuy; on verra que plus tard le choix des administrateurs de Toulouse et du département se porta sinon absolument sur le même lieu, du moins sur le lieu le plus voisin: l'enclos des Carmes déchaussés.

<sup>(1)</sup> Supplément aux Annajes de la ville de Toulouse, par Bénech, p. 78.

<sup>(2)</sup> Histoire générale du Languedoc (edition Privat), tome XIII, par E. Roschach, p. 1027.

#### II

## La translation au jardin de la Sénéchaussée

Deux ans avant la conception du projet Garipuy, la Société des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse avait été érigée en Académie, par lettres patentes données à Versailles en juin 1746. Une fois constituée, la nouvelle Académie chercha un logement convenable pour v abriter ses collections et v tenir ses séances hebdomadaires. Il ne lui fut pas possible de trouver une maison à louer dans toute la ville où les conditions nécessaires fussent remplies. Alors, plusieurs académiciens se concertèrent et, par une cotisation spontanée, formèrent un premier fonds de douze mille livres; ils obtinrent une somme égale du conseil de ville le 17 avril 1750 et jetèrent les veux sur l'ancien hôtel de la Sénéchaussée (1) qui faisait partie du domaine royal et qui s'élevait sur une partie de l'espace dépendant précédemment du Château Narbonnais dont l'ancien bâtiment fut démoli en 1555. L'hôtel de la Sénéchaussée était situé dans la rue du même nom, tout près de l'enceinte de la ville, au point précis où s'élève aujourd'hui l'église des jésuites, près la pri-

<sup>(1)</sup> Histoire genérale du Languedoc, t. XIII, p. 1103.

son des hauts Murats (rue des Fleurs et rue Furgole).

M. de Chalvet, sénéchal de Toulouse, qui était membre de l'Académie, demanda au roi que la possession de cet hôtel fût séparée de sa charge et cédée — sous certaines conditions — à l'Académie avec les deux jardins qui en dépendaient. Cette combinaison fut consacrée par un arrêt du conseil du 13 octobre 1750. Le contrat fut passé d'après ces bases le 26 novembre 1750 entre les commissaires du roi chargés de la revente des biens du domaine et les délégués de l'Académie.

Ce n'est guère qu'en 1756 que l'Académie transporta dans ces jardins toutes les plantes qu'elle cultivait dans l'ancien jardin de la

porte Matabiau.

Le plus grand des deux jardins de la sénéchaussée, agréablement situé sur les remparts de la ville, fut consacré à la culture de toutes les espèces de plantes qui y furent d'abord rangées suivant la méthode de Tournefort. Ce n'est qu'en 1780 qu'on les a disposées suivant la méthode proposée par de Jussieu.

C'est également en 1780 que l'on fit construire une serre chaude suivant les dimensions convenables à la latitude du lieu et très propre à élever et à conserver tout autant de plantes des pays chauds qu'on pouvait espérer d'en avoir à Toulouse (1).

Ce jardin était très resserré; il n'avait que 693 toises carrées de surface, déduction faite

<sup>(1)</sup> Mémoires de l'Académie de Toulouse, t. 1, pp. 78-79.

de l'espace occupé par une serre de 5 toises de long sur 1 toise 3 pieds de large, et par une orangerie de 5 toises de long sur une largeur de 2 toises. Il était cerné de tous côtés et se trouvait dans une espèce de fond, borné au levant par une bâtisse de 4 toises de haut; au midi, par une terrasse formée par les murs de la ville et régnant dans toute la longueur du jardin, sur 1 toise de large et 1 toise 4 pieds de haut; au couchant, par un bâtiment de 3 toises de hauteur, et au nord. par des maisons depuis 6 jusqu'à 10 toises de haut (1).

Le sol n'avait pas de fond, c'était du plâtras de démolitions; il fallait à grands frais en renouveler la terre tous les trois ou quatre ans (2). Les plantes y étaient entassées, on y démontrait 3,600 espèces, et dans ce nombre, une suite unique de plantes des Pyrénées

d'environ 600 spécimens.

Comme on le voit, le zèle des hommes chargés de la direction de ce jardin, suppléant à son insuffisance et à la pauvreté du sol, l'avait néanmoins porté à un haut degré. Les choses allèrent ainsi jusqu'en 1793. On sait que, la Convention vota un décret aux termes duquel toutes les Académies et Sociétés littéraires patentées par la nation furent supprimées.

Peu de temps après, elle organisa l'instruc-

tion publique.

<sup>(1)</sup> Extrait des registres de l'administration centrale du département de la Haute-Garonne, 29 prairial an II. (2) Mémoire explicatif joint à l'arrêté du district du 13 thermidor an II.

Le décret de la Convention voulait que, dans tous les départements de la République, des jardins de botanique soient créés ou conservés; la conservation du jardin de Toulouse ne faisait donc pas de doute; mais nos administrateurs voulaient plus et mieux.

#### Ш

Les projets du Directoire du district de Toulouse et du Directoire du département de la Haute-Garonne.

Nous avons indiqué, dans la précédente note (1), la situation, exacte du jardin de la Sénéchaussée; ceint d'un côté dans toute sa longueur par des maisons élevées, de l'autre, par un rempart, ce jardin n'était ouvert qu'au vent brûlant du Midi, dont l'haleine desséchante et les rafales furieuses dans cette exposition détruisaient chaque année les plantes les plus précieuses et portaient les plus grands dommages aux serres, aux couches et aux semis.

Pendant plus de douze années, à peine les citoyens Picot (2) et Ferrière, chargés, l'un de la direction, l'autre de la culture du jardin, purent-ils suffire par leurs travaux, leurs voyages aux Pyrénées et leurs cours de botanique aux environs de Toulouse, à réparer les les pertes occasionnées par la situation du

jardin.

Les registres de l'administration centrale du département, contiennent un rapport lu

(2) Picot de Lapeyrouse.

<sup>(1)</sup> Voir la Dépêche du 26 décembre.

par un membre du Directoire, dans la séance du 29 prairial de l'an II (1).

Le rapporteur informe ses collègues que « les deux botanistes (2) ont eu la douleur de voir périr, faute de fonds pour les réparations de la serre — improprement appelée chaude — le franchipanier, l'ananas, le camlier (sic) (3), le bananier, qu'ils étaient parvenus à élever, ainsi qu'un pied de café qui avait parfaitement réussi; mais ce qu'ils ont regretté le plus est la pomme de terre sucrée que les habitants des colonies préfèrent au pain ».

C'est à la suite de la lecture faite à l'Académie des sciences de Toulouse (4) du Mémoire de Parmentier sur la culture et les usages de la patate que les essais d'acclimatation de ce précieux tubercule furent tentés.

« Un citoyen de la commune de Toulouse en fit venir deux fois à ses frais; il se proposait d'aecoutumer cette racine par générations successives à la température de notre climat et de faire ce présent à ses compatriotes (5).

«La pomme de terre avait très bien pris, on avait tout à espérer, mais n'ayant pu la mettre à l'abri du froid, elle périt. Le même ci-

<sup>(4)</sup> Présents : le citoyen Sembat, président : les citoyens Lafont, Delherm, Picquié, Saztor et Blanc, administrateurs.

<sup>(2)</sup> Picot de Lapeyrouse et Ferrière.

<sup>(3)</sup> Camellier ou camelée?

<sup>(4)</sup> Séance du 29 décembre 1785 (V. Mémoires de l'Académie, t. III, pp. 183 à 196(.

<sup>(5)</sup> Rapport susmentionné.

toyen tenta encore d'en faire venir, la même cause produisit le même effet. Son zèle lui aurait fait faire d'autres essais s'il eût pu obtenir que la serre fût mise en état.»

Les patriotes agriculteurs et botanistes gémissaient de voir circonscrit dans d'aussi étroites limites notre jardin qui, après celui de Paris, était, malgré sa situation désavantageuse, un des plus riches et des mieux en-

tretenues de la République.

Les administrateurs du département, estimant que ce jardin « était plus propre à former un parterre qu'un iardin des plantes, qu'il ne méritait pas d'être conservé parce qu'il n'était ni assez spacieux, ni assez fertile, pour qu'un jardinier, quelque in'elligent qu'il soit, puisse y trouver des expositions et des abris convenables pour y élever les plantes utiles des deux mondes » décidèrent qu'il y avait lieu de le transférer en un endroit plus convenable.

En prenant cette décision, l'administration manifesta d'autre vues; il nous paraît intéressant de les indiquer, en empruntant quelques citations au rapport déjà mentionné:

« La situation de Toulouse offre le rare avantage de pouvoir réunir presque sans peine, et à peu de frais, sur un sol fertile et sous un ciel favorable, les richesses immenses que produisent les Pyrénées et la Montagne—Noire, les bords de l'Océan et ceux de la Méditerranée. Plusieurs essais semblent prouver que la plupart des végétaux du nouveau monde, nécessaires dans la médecine.

propres à la nutrition ou à l'agrandissement du domaine des arts, peuvent être cultivés avec succès dans nos climats.

» Mais le peuple agricole craint toute innovation. Les méthodes nouvelles l'effrayent; il se détermine difficilement sur la foi d'autrui à renoncer à ses habitudes, c'est moins par le raisonnement que par l'expérience qu'il veut être éclairé, on ne peut le convaincre qu'en mettant sous ses yeux le résultat

des plus longues recherches.

» L'ignorance de la culture et de la taille des arbres fruitiers avait établi parmi nous un préjugé qui n'est pas entièrement détruit; on croyait que les climats septentrionaux de la France avaient seuls la propriété de produire de beaux fruits plus exquis que les nôtres. Cependant, depuis quelques années, certains cultivateurs recueillent des fruits aussi beaux et peut-être plus agréables au goût que ceux qui croissent dans les vergers de Paris; nous avons même des espèces que les cultivateurs de cette grande commune n'ont jamais pu acclimater avec quelque succès.

» Contents du produit de nos prairies naturelles qui pour la plupart basses et marécageuses donnent un foin aigre et nuisible aux bestiaux, nous avons trop négligé la connaissance des plantes propres à former des prairies artificielles, qui distribuées avec soin, non seulement donneraient d'excellents fourrages mais encore rendraient à la culture

ces terrains vagues couverts de mousse et de jonc, ces landes arides où l'on conduit les troupeaux plutôt pour les promener que

pour les nourrir. »

Or, le rapporteur, continuant l'exposition de ses projets, concluait à la nécessité d'instruire le peuple agricole par la démonstration et l'expérimentation des nouvelles méthodes de culture.

Ces projets n'étaient rien moins, on le voit, qu'une sorte de préface à l'institution des écoles nationales d'agriculture et des écoles

pratiques.

Ils exigeaient un emplacement où la nature puisse se développer avec toute son énergie et toute sa majesté.

#### IV

### Choix de l'Enclos des Carmes-Déchaussés

« Hors des murs de notre enceinte, poursuit le rapporteur, dont nous citons le texte, est un local spacieux et commode, appelé Frescati, et qui semble destiné aux objets d'utilité publique, dont est cy-dessus mentionné, proposé par le comité d'instruction publique de la Convention. Longtemps cultivé par les cy-devant Carmes déchaussés, dont l'égoïsme comme celui de leurs semblables, subjugait les hommes par la superstition et le mensonge, et fécondait la terre par une industrie commune à tous les religieux et peu connue des cultivateurs ordinaires, cet heureux local m'a paru le plus propre à devenir à peu de frais, un des plus beaux établissements d'agriculture et de botanique, avec serres, orangerie, laboratoire, logement pour le démonstrateur, pour le jardinier, ainsi que tout ce qui est nécessaire à une Ecole vétérinaire.

» Si cet établissement que je propose eut existé dans le temps qu'on essaya d'acclimater la patate sucrée, cette racine, concurremment avec le maïs nous fournirait peutêtre aujourd'hui un moyen de subsistance aussi abondant qu'agréable et sain......»

Le rapporteur exposait que la vente du jardin de la senéchaussée aux propriétaires

des maisons qui le bordaient et celle des batiments attenants appartenant à la nation indemniseraient presque la République des dépenses que cet établissement lui occasionnerait.

Le directoire du département, reconnaissant l'utilité de l'établissement proposé et notamment du changement du jardin, en référant à l'avis qu'il avait déjà donné dans le tableau des établissements nationaux envoyé le 4 floréal au ci-devant administrateur des biens nationaux et y persistant, arrêta que le « rapport serait envoyé au comité de l'instruction publique qui demeurait invité d'accélérer l'établissement du dit jardin de Botanique, d'une société d'agriculture et d'une Ecole vétérinaire pour en diriger les expériences et en propager les résultats. »

#### V

# Diverses causes qui font retarder la translation.

Il semble qu'après l'arrêté du directoire du département, la translation du Jardin des plantes dans l'enclos des carmes déchaussés aurait dû être rapidement effectuée; il n'en fut pas ainsi, le bon vouloir de nos administrateurs se heurta à des obstacles nombreux avec lesquels il fallait compter.

Le rapport du 29 prairial an II l'arrêté du directoire du département, le mémoire du rapporteur et les plans annexés furent adressés au comité d'instruction publique de la Convention, ce comité les fit passer à celui du Salut public dans les cartons duquel on ne

put les retrouver.

L'administration départementale écrivit le 6 nivose de l'an III à la commission des revenus nationaux qui avait dû être également saisie de ces projets. Cette commission répondit-le les pluviôse suivant à nos administrateurs qu'elle n'avait pas connaissance du mémoire et de l'arrêté cités dans leur lettre du 6 nivôse; elle les informait au surplus, que la maison nationale où l'on se proposait de former l'établissement projeté n'y pourrait être consacrée que d'après un décret de la Convention nationale ou un arrêté du comité des

finances. En conséquence, elle les invitait à

se pourvoir auprès de ce comité.

Nous verrons plus loin combien longtemps encore traînérent les choses avant que nos administrateurs aient pu obtenir la consécration de leurs projets. Ĉette consécration n'intervint que bien plus tard, alors que depuis longtemps déjà, le projet avait reçu un commencement d'exécution. Pour le moment, il convient de revenir en arrière et d'examiner les faits qui se produisirent à Toulouse, au lendemain de l'arrêté du 29 prairial.

Le 13 thermidor, le directoire du district fut appelé à fournir son avis sur une demande dont les citoyens Limes, professeur, et Ferrière, jardinier de botanique, avaient saisi l'administration départementale par voie de

pétition.

Ces deux citoyens, pour les raisons précédemment énoncées dans les rapports déjà cités, insistaient sur la nécessité du transfert du jardin de botanique et indiquaient l'urgence qu'il y avait de transférer en un autre bâtiment la tuerie de cochons et l'atelier de salage pour la marine qu'on avait installés dans le local des carmes déchaussés et qui y avaient causé de graves dégradations.

En transmettant, par lettre du 5 thermidor, la pétition des citoyens Limes et Ferrière aux membres du directoire du district, les administrateurs du département les invitaient à désigner un autre local « tel que le cy-devant couvent des Récollets pour y placer la dite tuerie et rendre par là le jardin et les bâti-

ments des carmes, libres pour l'établissement

de la botanique. »

Mais le couvent des Récollets ayant été vendu ne put recevoir la destination projetée et « le ci-devant séminaire de Caraman étant reconnu propre à contenir l'atelier de tuerie et de salage du cochon, le directoire du district arrêta que, provisoirement, ladite maison de Caraman serait mise à la disposition du directeur du salage et que, moyennant ce, il serait tenu d'évacuer et laisser libres les bâtiments et jardins des Carmes. »

Le directoire du département approuva, le 16 thermidior, l'arrêté du district et chargea celui-ci de faire parvenir un extrait de son arrêté et de l'autorisation donnée par l'administration au directeur des salaisons et au

commissaire de la marine.

#### VI

# Prise de possession du local et du jardin des Carmes.

Moins d'un mois après, le citoyen Ferrière, jardinier botaniste du jardin national (sic), chargé du rassemblement et de la conservation des plantes et arbres de chez les émigrés et condamnés, prit possession du jardin et du

local des Carmes.

Dans une demande adressée aux citovens administrateurs du district, il exposait que les serres et orangeries de la ci-devant académie ne pouvaient pas suffire à contenir toutes les plantes que possédait le jardin avant de retirer celles appartenant aux émigrés, qu'il avait, en vertu de l'arrêté du 13 thermidor plaçant le jardin de botanique dans l'enclos des cy-devant carmes, fait perter plusieurs plantes et arbustes dans ce lieu de dépôt et qu'il était à même d'en faire porter journellement de nouvelles. Or, la plus grande partie de ces plantes demandant d'être enfermées pendant l'hiver et le bâtiment exigeant quelques réparations — la sacristie, le réfectoire et les autres salles affectées aux magasins de sel pour les salaisons de la marine ayant été détériorées par le salage qui avait donné beaucoup d'humidité, il fallait les décarreler — il demandait que ces réparations soient effectuées sans retard. Le directoire du district arrêta le 19 fructidor qu'il serait fait droit à cette demande.

Le 6 vendémiaire de l'an III, les administrateurs du département donnérent l'autorisation de procéder à l'adjudication provisoire — d'après devis estimatif s'élevant à 1,719 livres — des travaux urgents.

Ils arrêtèrent, en outre, que « le directoire du district ferait procéder par un ingénieur au projet du plan général du jardin des cidevant Carmes, dont l'emplacement avait été adopté pour servir de jardin de botanique, afin de pouvoir soumettre ce projet au comité de Salut public et en obtenir l'autorisation ».

La commission d'agriculture et des arts, ayant écrit le 29 vendémiaire une lettre à l'agent national du département pour recommander la culture des patates dont elle avait appris qu'il y avait quelques vases dans le jardin de botanique, le département, en autorisant un arrêté du district, du 16 brumaire, ordonna la construction d'une serre chaude, sous la conduite de son ingénieur, dans le local des Carmes-Déchaussés, pour la culture des patates.

Dans le printemps de l'an III, le département fit venir de Paris des graines et des racines de plantes peu connues dans nos contrées, ou absolument ignorées, mais fournissant des fourrages ou des racines alimenteuses, ou des plantes potagères estimables, dont les espèces devaient être répandues dans le département, et cette culture fut faite dans le ci-devant jardin des Carmes-Déchaussés, la translation n'était cependant pas encore effectuée, et la pluspart des plantes restaient au jardin de l'ancienne sénéchaussée.

#### VII

Le Clergé de Saint-Michel tente de reprendre les chapelles et la sacristie de l'église des Carmes.

Le zèle du jardinier botaniste Ferrière, si profitable à la chose publique, devait exposer cet excellent citoyen aux attaques et aux railleries de ceux qui espéraient remettre la main sur les locaux des Carmes, pour en déloger le jardin botanique et ses dépendances et rendre les chapelles à l'exercice du culte.

Les intéressés essayèrent de créer une agitation dans le faubourg Saint-Michel, dont, — à les en croire — « les habitants devaient se porter à des troubles » si les chapelles et la sacristie n'étaient de nouveau affectées au culte. Ils organisèrent un pétitionnement qui recueillit trois signatures, celles des citoyens Carret, Caussidou et Moulon, qui s'intitulèrent commissaires des habitants du faubourg Saint-Michel.

Voici un extrait de leur pétition adressée aux administrateurs du district :

« La ci-devant église paroissiale Saint-Michel, qui vient d'être sacrifiée aux besoins de la République, ne pouvait pas suffire aux pétitionnaires lors même qu'ils jouissaient des églises des Récollets, de Saint-Roch, de Sainte-Catherine et des Carmes déchaussés, et, cependant, vous restraignés (sic) encore cette dernière église lorsque par votre arrête vous affectés (sic) provisoirement à l'usage du botaniste Ferrière l'ancienne sacristie et les quatre chapelles qui avoisinent le petit jardin....

» C'était trop peu pour le jardinier ambitieux d'avoir à sa disposition absolue un enclos de huit arpens et un jardin de quatre arpens, dont il perçoit tous ses fruits, avec des bâtiments immenses. Il voulait depuis longtemps envahir l'église, aussi, la fit-il dégrader impitoyablement et aujourd'hui qu'elle lui échappe saus retour, il s'efforce d'en conserver au moins les dépendances nécessaires sous les prétextes les plus frivoles.....»

C'était une attaque à fond de train contre ce malheureux Ferrière, coupable d'aimer son métier et de vouloir accroître l'importance et la richesse de l'établissement public confié à ses soins; ses détracteurs aveuglés par la passion, ne craignaient pas de porter contre lui une accusation aussi grave que fausse. Il nous serait aisé de démontrer que loin de faire dégrader l'église des Carmes — aujourd'hui Saint-Exupère — le citoyen Ferrière s'occupa maintes fois de la préserver de toute dégradation et qu'il appela souvent l'attention de l'administration sur les réparations urgentes à faire, pour prévenir ces dégradations, mais ce serait sortir du cadre forcément limité de cet essai sur l'histoire de notre jardin.

Le 23 messidor (1), le directoire du département avait arrêté que l'églisedes ci-devant Carmes serait prise dans l'état où elle se trouvait par ceux qui voudraient y exercer un culte et que, provisoirement. le local appelé sacristie et les chapelles du côté du jardin resteraient affectées aux usages auxquels elles servaient dans le moment.

Le troisième jour complémentaire de l'an III, le directoire du district arrêta que la pétition des trois citoyens de Saint-Miehel serait communiquée au citoyen Dubernard, professeur de botanique et directeur du jardin des plantes.

Le citoyen Dubernard répondit le 1er vendémaire de l'an IV qu'il estimait que «l'usage de la cy-devant sacristie et des quatre chapelles latérales à droite, dont il s'agissait dans la pétition, n'était plus nécessaire pour renfermer et mettre à l'abri du froid pendant l'hiver les plantes d'orangerie utiles à l'aménagement de la botanique ou à l'ornement du jardin depuis qu'on avait retiré de ce local les orangers et plantes appartenant à des particuliers et que les deux pièces restantes, en face du jardin, pouvaient suffire à renfermer tout ».

Cette réponse valait d'être livrée à la publicité et à l'approbation de ceux qui critiquent

<sup>(1)</sup> Sur l'extrait du registre des délibérations, nous avons cru lire la date du 23; d'autres pièces portent la date du 29. Les archives départementales ne possédant pas le registre des délibérations du département contenant cet arrêté, nous n'avons pu en vérifier la date.

les tendances envahissantes des universitaires. Le citoyen Dubernard pêchait, par l'excès contraire, loin de vouloir agrandir le domaine scientifique qu'on l'avait chargé de faire prospérer, il consentait volontiers à le laisser amoindrir.

Les administrateurs du district voyaient les choses autrement, témoin ce passage des considérants de leur arrêté du 25 vendémiaire, décidant « qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la pétition des commissaires » :

Le directoire du district.

Considérant que ce ne sont pas les seuls orangers qui aient besoin de serres pendant la saison d'hiver, mais une infinité d'autres plantes étrangères pour pouvoir les acclimater insensiblement et peu à pau, que quoique dans ce moment présent, il n'y ait pas grand nombre d'orangers dans cet établissement public, on doit considérer ce qu'il doit advenir;

Considérant, enfin, que ce n'est que d'après ces motifs, que l'arrêté du département du 23 messi-

dor dernier a été pris, etc.

Le 7 frimaire, l'administration du département examina à son tour la pétition des citoyens Carret, Caussidon et Moulon. Après avoir fait observer aux soi-disant commissaires qu'ils auraient dû joindre à leur pétition les pouvoirs qui leur ont été donnés et leur avoir déclaré « qu'ils ont mai jugé leurs concitoyens lorsqu'ils les ont cru capables de se porter à des troubles pour des idées religieuses; qu'ils auraient dû juger autrement l'esprit public qui anime les habitants du fau-

bourg par les nombreux sacrifices qu'ils font chaque jour à la chose publique », rendit un nouvel arrêté conforme à l'avis du district du 25 vendemiaire, et conforme également à son propre arrêté de messidor, portant que la sacristie et les quatre chapelles continueraient à servir à l'usage du jardin de botanique.

Les considérants de cet arrêté critiquent implicitement l'opinien tout à fait inattendue manifestée par le citoyen Dubernard, direc-

teur du jardin des plantes.

Voici un extrait de ces considérants :

Considérant que les différentes lettres du comité d'instruction publique ont spécialement recommandé à l'administration cet établissement utile, et d'autant plus précieux qu'il s'y cultive une collection de plantes rares des Pyrénées et que les autres jardins botaniques de la République, et notamment colui de Paris, se procurent ici, par de simples échanges un assortiment des susdites plantes:

Considérant que céder au vœu des pétitionnaires serait s'exposer à des frais énormes pour de nouvelles constructions, et détruire même en partie cet établissement qui vient d'être maintenu à Toulouse par le décret du 4 brumaire dernier, lorsqu'au centraire l'administration doit solliciter de la législature tous les genres d'établissements qui peuvent rendre Toulouse la première ville de

sciences dans le Midi, etc., etc.

En adressant à la municipalité de Toulouse l'extrait de cet arrêté, l'administration voulant déjouer pour l'avenir les ruses de ciyens qui, à l'exemple de Carret, de Caussidon et de Moulon, voudraient s'attribuer la qualité de commissaires, la priait d'aviser que « dor en avant (sic), aucun citoyen ne prenne le titre de commissaire de sa section sans, au préalable, en être revêtu d'après les formalités prescrites par la loi. »

#### VIII

# Le plan de l'administration du département.

Le 7 nivôse de l'an IV, l'administration du département adressa au ministre un mémoire sur l'établissement des écoles spéciales dans le Midi et en particulier dans le département de la Haute-Garonne.

Convaincue que « Toulouse devait être un point central du sommet de l'instruction publique en tout genre de sciences etarts », elle étendit dès lors ses vues, réfléchit ses projets et s'efforça de concilier la gloire et les intérèts de la République, les besoins des administrés avec leurs ressources, leurs facultés et la force impérieuse des circonstances, l'administration combina un plan qui, « lors même que contre toute probabilités il serait restreint aux simples usages de l'Ecole centrale », il devrait encore être adopté ; il suffirait alors d'isoler le local des Carmes des vues d'agrandissement qu'on y a ajoutées.

Un jury fut constitué pour l'instruction de ce projet (1). Ce jury trouva que l'idée de mettre les plantes dans le jardin des Carmes et de faire venir des arbres étrangers dans le pré contigu était une idée heu-

<sup>(1)</sup> Lettres des citoyens composant ce jury en date du 24 germinal an IV.

reuse, parce que, lorsque ces arbres seraient grands, le public pourrait passer du Boulingrin dans ce local et que la forme et le feuillage des arbres exotiques contrastant avec ceux de la promenade, les avenues de la ville de Toulouse du côté du faubourg Saint-Michel, deviendraient plus pittoresques. Il estimait que l'établissement de la chaire d'histoire naturelle exigerait nécessairement l'exécution du projet général qui avait été fait et envoyé à Paris par les précédents administrateurs. pour l'établissement du jardin des plantes dans l'enclos des ci-devant religieux; mais que cette exécution ne pourrait avoir lieu qu'autant qu'elle serait autorisée. Cependant, pour activer de suite cet enseignement, il reconnut qu'il était nécessaire de faire les dispositions préalables qui devaient être indiquées par le professeur et qu'il serait essentiel que ces dispositions fussent relatives au projet général afin de ne point faire de dépenses inutiles.

Le jury manifestait le désir d'avoir le plan du local qui devait être entre les mains du citoyen Lafrérie, qui avait été chargé dans le principe de le lever, afin de rétablir sur ce plan le projet général et reconnaître les parties de ce projet les plus absolument indispensables à l'enseignement, à établir de suite afin de se livrer à l'exécution de ces parties, à concurrence des moyens que l'administration pourrait avoir à ce sujet en attendant l'autorisation générale.

Nous n'avons point retrouvé le plan du ci-

toyen Lafrérie, mais les archives départementales possèdent un mémoire postérieur au 24 germinal, très complet, dans lequel, après l'exposé des avantages de la translation, se trouve rapporté le développement des plans, nous citons cette partie de cet intéressant mémoire:

Le plan n° 1 présente le sol tel qu'il est avocles portions des propriétés particulières contigués qu'il est imispensable d'y ajouter, ce sont les n°s 1, 2, 3, 4, sur quoi il faut observer que les deux n°s 2 et 3 ont été vendus par la nation à des particuliers au prix de 2,000 livres en assignats, en 1791. Cette acquisition est de nécessité absolue parce qu'il est urgent de construire des serres chaudes pour la conservation des plantes exotiques que nous possédons, construction devenue indispensable par la chute des anciennes serres, les serres chaudes doivent être placées rigoureusement sur la méridienne d'hiver, aucune partie des bâtiments actuels n'offre cette exposition.

Le plan nº 2 présente l'emplacement des carmes déchaussés, agrandi de possessions contiguës, formant un triangle régulier borné par deux chemins

et une des allées de la promenade.

Le jardin est divisé en deux grandes parties par une allée ouverte sur sa longueur qui donne par chacune de ses extrémités une communication facile.

La droite est consacrée à la plantation à demeure des arbres forestiers, le monticule qui fournt de bons aspects est destiné aux arbres ver's; on a ménagé dans cette partie, un local pour la culture des plantes aquatiques; du même côté, à portée du bâtiment et à des expositions propres à chaque chose, sont placées l'école; les semis de pépinières et de naturalisations; les banquettes pour les plantes alpines; les bâches, couches et châssis à l'hollandaise (sic); les dépôts de fumiers et de terre.

La gauche est occupée par les serres chaudes; une école de potagerie; une école de fruitiers; la pépinière; l'école d'expérience, de culture et de concordauce synonymique de la vigne; enfin, par un terrain destiné à la multiplication des plantes de grande culture, et aux expériences de naturalisation des végétaux ou la culture de ceux qui sont plus particulièrement utiles aux arts.

Au-devant des serres, on a placé un petit jardin à fleurs, et des banquettes en amphithéatre pour déposer, durant l'été, les plantes des zones torrides

Quant aux bâtiments, tout celui du couvent doit être employé à des galeries de différents genres, son rez-de-chaussée l'est déjà par des orangeries, des serres, les dépôts des vases, paillassons et outils de jardinage et le logement provisoire des jardiniers.

Dans le projet, il faudrait démolir une grande partie de l'église, construire un logement à gauche de l'entrée pour le conservateur et le jardinier en chef, et un amphithéâtre; il servirait à toutes les leçons; entouré d'un petit jardin de propreté, ombragé par des arbres toudus, il rappellerait la majesté et le recueillement des temples antiques, tandis que sa situation sur le plus beau point de la promenade favoriserait le concours des auditeurs.

## L'auteur du mémoire ajoutait :

Ce projet suppose un grand appareil d'instruction, nous l'avons déjà dit, et nous n'avons pas déguisé nos motifs. Il entraînera des dépenses, nous l'avons prévu; mais elles peuvent être graduées avec ménagements. L'administration en s'occupant d'un établissement d'une si haute importance a dû prévoir ce qu'il devrait être un jour : une fausse économie deviendrait la source des dépenses les plus inconsidérées. Elle s'est pénétrée de tout ce que l'utilité, la commodité, l'intéret des administres, l'économie et la gloire de la République exigeraient d'elle : son plan peut suffire aux besoins du moment et embrasse l'avenir; il sera moins dispend eux que tout autre, il présente un bel ensemble, et il a l'avantage d'éviter ces reconstructions perpétuelles que l'imprévoyance ou des décisions de circonstance entrainent toujours; on n'est pas obligé de tout faire à la fois, on n'entreprendra que ce que le besoin de la chose commandera, mais on le fera de manière que les additions, les augmentations, que l'agrandissement successif de l'établissement amènera, se rattachent au même plan et concourent à le compléter.

Il détaillait ensuite très minutieusement les dépenses urgentes qui — pour construction de murs, défoncement des terrains, embordement des banquettes, construction de six petits bassins pour l'arrosement et d'un puits à roue, tracement, défoncement et plantation de l'allée maîtresse, plantation d'arbres forestiers à demeure, disposition du local pour les semis, construction d'une porte d'entrée sur la promenade, rachat d'un bâtiment vendu par la nation, et construction de deux serres chaudes, — s'élevaient au total de 47,600 fr.

Les serres devaient être construites avant vendémiaire prochain (an V); les autres objets devaient être nécessairement terminés avant le ler germinal, soit paree que les plantes et arbres ne pouvaient être transplantés que dans le temps propre; soit parce que les soumissionnaires devaient entrer à cette époque en jouissance du jardin de l'Académie que l'administration avait réservé à la nation jusqu'alors.

— Si, comme il nous paraitrait économique, utile et raisonnable, poursuit le mémoire, on se décidait à acquérir sur-le-champ tout le terrain qui doit faire une accession nécessaire au jardin et à l'établissement, cette addition présenterait une

augmentation de 40,900 francs.

On renverrait à dés temps plus heureux ou lorsque l'urgence du besoin l'exigerait pour un établissement plus étendu qu'une école centrale, la construction de l'amphithéaire, du reste des serres, du logement du conservateur et la restauration entière du bâtiment destiné aux galeries pour les collections de toute espèce relatives à l'histoire naturelle.

Reste que l'administration ne sollicite qu'une dépense de 30,000 francs, car les bâtiments et jardins existants et qu'elle était autorisée à conserver ayant été vendus au prix de 58,500 francs, qui sont réellement entrés dans les coffres de la nation, la dépense qu'elle propose étant au total de 88,500 fr., il n'en coûtera au Trésor public que 30,000 francs.

Dans une lettre pressante adressée à l'administration, le 2 messidor, le citoyen Ph. Picot (de Lapeyrouse) demandait « qu'on se hâte de disposer dans le nouveau local les parties du plan général d'un besoin absolu pour la conservation des plantes, c'est-à-dire la préparation de l'emplacement pour recevoir les plantes de pleine terre pour que les

arbres puissent être transplantés dans la saison convenable à leur reprise, et la construction de serres chaudes pour y loger les plantes exotiques.»

Le citoyen Picot exposait qu'il fallait pour cela faire rentrer dans la propriété de la nation le local (1) sur lequel cette serre devrait

être édifiée.

Le 25 messidor, l'administration du département prit un arrêté en sept articles (2) désignant l'enclos, maison et jardin des cy devant carmes déchaussés, demandant que l'administration format sans délai les demandes des bâtiments, jardins et enclos tels qu'ils se trouvaient au plan nº 1, compris dans la demande les terrains et bâtiments contigus, nécessaires pour l'établissement du jardin botanique portés audit plan sous les numéros 1, 2, 3, 4, formant, au total, une contenance de sept arpens, une pugnère et six boisseaux. Ces terrains et bâtiments appartenant à des particuliers, l'administration demanda d'être autorisée à acquérir et à faire régler l'indemnité selon les formes usitées.

Elle demandait encore l'autorisation du projet qu'elle avait arrêté, porté au plan n° 2, et du devis estimatif des dépenses les plus urgentes annexées aussi au présent rapport.

Elle demandait enfin les fonds nécessaires pour la translation et l'établissement du jardin et pour l'acquisition des terrains et bâtiments

 <sup>(1)</sup> Parcelles 2 et 3 du plan n° 1, ci-dessus développé.
 (2) Extrait des registres du département de la Haute-Garonne, an IV.

contigus se portant à la somme de 88,500 fr. valeur fixe et qu'elle lui soit payée sans délai.

Le 22 vendémiaire de l'an VI, sur le rapport du citoyen Loupiès, ingénieur en chef, commis à vérifier les locaux et à apprécier les mesures à prendre pour la préparation des serres et la disposition en orangerie de la ci-devant sacristie, l'administration autorisa le citoyen Picot de Lapeyrouse à faire les réparations nécessaires moyennant la somme prévue au devis annexé au rapport par l'entrepreneur qui ferait les conditions les meilleures.

Malgré les précédents arrêtés, les ateliers de salage occupaient encore une partie des locaux en frimaire, ainsi que l'atteste une correspondance échangée entre l'administration et les ministères de la marine et de la guerre, car le salage — cette correspondance nous l'apprend — dépendait de ces deux ministères.

Le ministre de la guerre écrivit au ministère des finances, le 23 frimaire de l'an VI, que le bâtiment des Carmes « remplissant des objets étrangers à son département et n'y étant plus d'aucune utilité, il faisait la remise de la partie de ce bâtiment occupé précédemment par le service militaire, et qu'il donnait des instructions aux agents militaires à Toulouse; il observait aussi à son collègue des finances qu'il convenait qu'il s'entendît avec le ministre de la marine pour ce qui concerne la partie du bâtiment affectée au service de son département ».

Avant de prescrire aucune mesure, le ministre des finances s'adressa aux citoyens administrateurs de la Haute-Garonne et les pria de lui faire connaître en détail la consistance et l'emploi du couvent des carmes déchaussés: « L'occupation d'une partie pour l'Ecole de botanique et ses dépendances, demandait-il, a-t-elle lieu en vertu d'une loi, ou, en tout cas, semble-t-elle devoir être définitive?.... Pourrait-on mettre en vente une ou plusieurs parties de ce bâtiment, sans craindre que la distraction du surplus ne détériorât le corps du domaine? »

Le ministre demandait un avis motivé, les administrateurs du département lui répondirent le 13 nivôse, soit vingt jours après.

Ils exposaient au ministre, avec pièces à l'appui, que le projet, déjà en partie exécuté, avait été mis sous les yeux du directoire exécutif, qu'il avait mérité son approbation, et qu'il avait donné lieu à un message auprès du corps législatif.

#### IX

# Le projet devant le Conseil des Cinq-Cents

Dans sa séance du 23 nivôse, le citoyen Portes, représentant du peuple, fit part au conseil des Cinq-Cents de la demande formée, l'année précédente, par les administrateurs de la Haute-Garonne. Le conseil, sur la réclamation de ce représentant, nomma

une commission nouvelle (1).

Le 4 thermidor, c'est-à-dire six mois après, le ministre des finances, répondant à la lettre du département en date du 13 nivôse, disait : « Il s'agit maintenant de proposer un nouveau passage qui rappelle le précédent, et, pour cet effet, j'ai besoin d'un plan général des lieux avec l'indication des parties qu'il est nécessaire de conserver et de celles qui peuvent être aliénées. » Les administrateurs du département ne firent pas longtemps attendre le ministre, ils lui répondirent sept jours après, le 11 thermidor: ils écrivirent en même temps au citoyen Portes, représentant du peuple, qui communiqua leur lettre et la copie de celle adressée au ministre des finances à ses collègues du conseil des Cinq-Cents.

Nous avons été unanimement d'avis, écrit-il aux administrateurs de la Haute-Garonne, le 24 ther-

<sup>(1)</sup> Lettre du citoyen Portes, représentant du peuple, aux citoyens administrateurs de la Haute-Garonne, du 25 nivôse an VI.

midor, de seconder de tous nos efforts les bonnes

intentions qui vous animent.

Nous avons d'abord arrêté de provoquer les rapports de la commission sur l'objet des carmes déchaussés, mais un de nous ayant observé qu'on allait faire incessamment celui concernant les licées (sic) et que si nous en obtenions un à Toulouse nous aurions l'objet en question pour rien, nous nous sommes déterminés à attendre le premier rapport avant de provoquer celui qui nous concerne particulièrement, mais pour éviter tout désagrément de la part de quelque soumissionnaire ambitieux, nous avons écrit à est égard au ministre des finances qui nous a promis de réserver le local en entier.

C'est à vous à présent, en répondant à sa lettre du 4, à lui faire sentir que la totalité est indispensable à l'établissement que nous désirons. Je vous

promets de ne pas perdre cet objet de vue.

Les administrateurs, devançant le conseil du citoyen Portes, avaient, nous l'avons indiqué déjà, répondu le 11 thermidor à la lettre du ministre et ne s'étaient pas fait faute d'insister auprès de lui pour obtenir la réalisation intégrale du projet.

#### X

## Retour offensif des habitants du faubourg Saint-Michel.

Soucieux de rallier à sa personne tous les intérêts et voulant se ménager dans l'Eglise l'appui d'une force dont il sentait tout le prix, le premier consul lui rendit quelques débris de sa puissance et de sa fortune, préparant ainsi l'acte concordataire de l'an IX.

Les avances de Napoléon créèrent un état d'esprit à la faveur duquel le clergé put concevoir l'espérance de rentrer en possession de tous ses privilèges, et qui, pour le moins, encouragea toutes ses tentatives dans ce sens.

La pétition des citoyens Carret, Caussidou et Moulon réclamant pour le culte la sacristie et les quatre chapelles des Carmes-Déchaussés, fut reprise en l'an VIII par les habitants du faubourg Saint-Michel. Cette nouvelle pétition fut renvoyée, le 8 pluviôse, par l'administration centrale, au citoyen Ph. Picot, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole centrale de la Haute-Garonne, en cette qualité chargé de la direction et surveillance du jardin botanique établi pour cette école.

Picot de Lapeyrouse répondit le 12 pluviôse « qu'il importait d'abord de se fixer sur la série d'arrêtés rendus par l'administration centrale relativement au jardin de botanique et que de cette connaissance découlait naturellement la décision qui devait être rendue sur la pétition des habitants du faubourg. »

Après avoir énuméré les divers arrêtés

auxquels il se référait, il ajoutait :

Cette sacristie et ces quatre chapelles sont les seules pièces dans lesquelles, en hiver, on puisse déposer les nombreuses collections de plantes exotiques cultivées dans notre jardin, et si cet établissement était privé de ce-moyen premier de culture, il vaudrait mieux l'abandonner en entier. Mais il n'est pas libre à l'administration ellemême de disposer de l'église; elle est liée par ses propres arrêtés et par l'état actuel de cette affaire... Par un message adressé au conseil des Cinq-Cents, le Directoire a demandé une loi qui autorisat toutes les demandes de l'administration de la Haute-Garonne. L'église des ci-devant Carmes est comprise dans le nouveau projet, et nominativement dans le mémoire qui le développe. Dans cet état de choses, l'administration est inhibée d'en connaître, le pouvoir législatif est nanti, lui seul peut prononcer, et nous devons attendre sa décision; espérons qu'elle sera favorable à ce département.

Assez d'autres locaux peuvent servir aux cultes divers. Conservons avec une vigilance jalouse et éclairée, ceux qui, par leur situation et leurs accessoires, peuvent seuls servir à l'étude de la nature; elle aussi doit avoir son culte, car en instruisant les hommes, elle tend toujours à les rendre meilleurs.

La demande des pétitionnaires ne reçut pas de solution immédiate; divers documents conservés aux archives départementales établissent que l'an XI s'écoula avant qu'une décision du gouvernement vînt régler définiti-

vement cette question.

Les mêmes documents établissent que, à la même époque, les bâtiments et les jardins des Carmes n'étaient pas officiellement affectés au Jardin-des-Plautes et à l'Ecole de botanique.

Le 15 prairial de l'an XI, le directeur de l'enregistrement et des domaines écrivait au

préfet :

J'ai déjà, citoyen préfet, manifesté mon opinion en taveur de l'abandon du ci-devant bâtiment des Carmes-Déchaussés pour servir soit à l'instruction de la botanique, soit à l'établissement d'un musée d'histoire naturelle; mais j'ai observé en même temps, comme je crois devoir vous l'observer, que l'église et un logement pour un desservant peuvent être distraits de cet abandon, à moins qu'on n'accorde la préférence, à cause de sa situation dans l'intérieur de la cité, à l'église de Saint-Antoine, une de ces deux églises étant absolument nécessaire pour servir de succursale à la paroisse Saint-Etienne. Vous êtes trop fixé sur les distances et sur la population : vous connaissez le vœu des habitants à ce su et. Le maire a déjà émis le sien pour la concession d'une de ces églises et vous ne l'avez point improuvé; ainsi, dès que nous sommes réunis sur ce point, j'estime qu'il valieu de proposer l'affectation de ce bâtiment à l'instruction publique, sauf à ne prononcer définitivement relativement à l'église qu'après avoir pris l'avis du ministre des cultes et de celui des finances.

#### XI

# Ouverture et construction de la Porte de l'allée Saint-Michel.

Dix jours après, le même directeur de l'enregistrement et des domaines ayant été saisi par le préfet des plans et rapports des citoyens Virebent, ingénieur, et Laupiés, ingénieur en chef, relatifs au « projet d'ouverture des bâtiments des ci-devant carmes déchaussés, pour accéder au jardin de botanique et à la nécessité de réparer les locaux dégradés par les sels qui y étaient déposés », déclarait qu'il ne pouvait qu'adopter entièrement l'avis du citoyen Laupiés, et il ajoutait:

Mais pour que ce projet puisse recevoir son exécution, il faut, comme vous le savez très bien ainsi que je vous l'ai marqué le 15 de ce mois, que le gouvernement affecte définitivement ce bâtiment à la botanique et à l'histoire naturelle, car, jusque-là, quoiqu'il soit réellement démontré qu'il faudrait démolir toutes les parties qui sont corrodées par le salpêtre, le produit de l'aliénation qui aurait lieu, soit des matériaux, soit du sol, ne pourrait être versé que dans la caisse au domaine ce qui empêcherait l'execution d'un projet qui ne peut qu'être approuvé par tous ceux qui connaissent la localité; j'ajouterai que l'exécution de ce plan pourra, comme l'observe l'ingénieur en chef, concourir à déterminer l'alignement de la rue qui va de la porte de ville à celle, de Nazareth,

alignement qu'on peut se promettre de voir exécuter et qui est vraiment nécessaire, soit à cause de l'élargissement que nécessite l'abord d'une porte de ville dont les aboutissants n'ont que la largeur d'une voiture, soit à raison du peu de distance à parcourir de la porte à la rue Nazareth, et à raison du peu de valeur de la plupart des maisons à démolir.

Le plan et le projet furent adressés le 11 thermidor au ministre de l'intérieur. Dans la lettre accompagnant l'envoi, le préfet de la Haute-Garonne (1) demandait au ministre, de vouloir bien inviter son collègue des finances à affecter à l'instruction publique la totalité des bâtiments du couvent.

Pour que je puisse prendre une décision, répondait le ministre de l'intérieur, à la date du quatrième jour complémentaire de l'an XI, j'ai besoin d'avoir plus de détails sur l'ensemble du projet. Vous devez me fournir un plan en masse qui indiquera la position respective du Jardin-

(1) Le préfet prenaît le même jour un arrêté dont nous détachons les dispositions suivantes :

Arrêté du préfet du 11 thermidor an II : Article premier. — Le plan de la nouvelle porte à

construire au Jardin-des-Plantes est adopté. Les travaux seront donnés à l'entreprise. Les prix en seront établis par mètre pour la maçonnerie et par myriagramme pour la ferrure.

Art. 3. — Les bâtiments du Jardin-National-des-Plantes qui menacent ruine seront vendus sans délai à la charge de la démolition et de l'enlèvement des matériaux à une époque déterminée.

Art. 5. — L'ingénieur en chef est chargé de dresser le cahier des charges, tant de la vente des matériaux que des constructions à faire, il désignera également les parties dudit bâtiment dont la démolition est nécessaire. des-Plantes et du couvent des carmes, la situation actuelle de l'entrée du jardin et la portion de terrain et les bâtiments que vous projetez de prendre pour l'instruction publique.

Vous aurez à me faire connaître l'usage actuel de ces bâtiments et terrains, celui auquel vous les destinez et le montant de la dépense que la totalité

du projet occasionnera.

Le Jardin-des-Plantes de Toulouse n'est pas déclaré national, il ne peut être regardé que comme une dépendance du lycée pour lequel l'arrêté du 16 floréal n'a destiné que les bâtiments réunis de la Mission et de l'Ecole centrale. Peut-être serait-il difficile d'obtenir du gouvernement qu'on y réunit encore les bâtiments et une portion du jardin des Carmes.

Dans tous les cas, les dépenses seraient à la charge de la commune et vous devez, autant que possible, éviter de nouvelles charges aux administrés de cette ville. J'attendrai donc avant tout les renseignements et tout ce qui peut servir à faire connaître l'ensemble et l'utilité du projet.

Le 2 prairial de l'an XII, la ville adressa une nouvelle demande en concession de l'entier bâtiment et jardin. Le préfet prit le 7 messidor un arrêté approuvant cette demande.

Le conseil d'Etat appelé à donner son avis sur le projet d'une nouvelle entrée à faire au jardin de botanique autorisa, le 3 fructidor, la démolition d'un petit bâtiment (1), dépendant de l'établissement des Carmes, pour

<sup>(1).</sup> Il s'agissait d'un petit bâtiment servant de latrines qui était adossé au bâtiment principal. (Lettre du directeur des domaines au préfet, 3 thermidor an XIII).

faire la nouvelle entrée avec le prix des démo-

litions en provenant.

L'article 2 de la décision du conseil d'Etat portait que le préfet présenterait un projet détaillé sur le parti le plus avantageux à tirer pour la République des bâtiments et jardins du ci-devant couvent, sauf pour la ville à se pourvoir dans les formes prescrites par les lois pour obtenir, s'il y avait lieu, la concession dudit jardin et de la partie du bâtiment nécessaire à son exploitation. L'empereur approuva la décision le 7 du même mois.

Cette décision fut transmise par l'administration au directeur de l'enregistrement et

des domaines.

Une lettre du maire de Toulouse (1), en date du 30 frimaire an XIII, informait le préfet de la Haute-Garonne que l'adjudication de la nouvelle porte du Jardin-des-Plantes avait dû être remise deux fois (les 26 et 29 frimaire), les prétendants ayant trouvé la mise à prix si basse qu'il n'y avait pas eu de moins disants.

Il proposait de donner l'entreprise au sieur Sabatier, maçon, à la barrière Saint-Cyprien, qui ferait sa soumission pour l'exécuter au prix fixé par le devis estimatif et donnerait une bonne caution.

L'affaire fut renvoyée devant le conseil municipal de la commune qui, dans sa séance du 15 ventôse, entendit le rapport de la com-

<sup>(1).</sup> C'était alors, depuis l'an VIII, Picot de Lapeyrouse.

mission chargée de vérifier et proposer les dépenses à faire pour la construction de cette nouvelle porte.

Quelques extraits de ce rapport retraceront mieux que nous ne saurions le faire l'his-

torique de cette question :

Il manquait à nos superbes promenades une retraite agréable et solitaire où l'homme studieux, la mère de famille et ses enfants, le malheureux pussent trouver l'instruction, la sûreté et la tranquillité.

Votre Jardin-des-Plantes, par son étendue, ses divers genres de plantations, son isolement, réunit toutes ces qualités; cultivé autrefois par des vieux cénobites, ils en avaient écarté le profane vulgaire: un étroit guier et était la seule entrée qu'ils y avaient pratiquée; voulant faire jouir cette commune des agréments qu'offre ce jardin, M. le préfet avait cru pouvoir pratiquer une belle avenue dont la dépense aurait été prise sur les fonds provenant de l'instruction publique départementale, mais d'puis que l'on a décidé que les grandes villes devaient faire les dépenses nécessaires aux établissements qui les décorent, il a fallu suspendre les travaux commencés.

Votre architecte voyer s'y est transporté et a reconnu que malgré l'amas de fer nécessaire à la construction des grilles et l'existence des colonnes de marbre toutes prètes à placer, il en coûterait seize mille neu' cent quatre-vingt-huit francs pour exécuter le plan qui a été approuvé par M. le préfet et présenté à la commission.

Votre commission a pensé que l'ouvrage étant commencé, il était instant de le finir; que l'on ne pouvait le laisser imparfait et qu'il fallait voter la somme énoncée dans le devis; elle ajoute à cette proposition que l'architecte-voyer devraêtre chargé

de vérifier si les pilastres et le massif destinés à soutenir la poussée des plates-bandes portées par les colonnes ont une force suffisante, ces massifs devant être isolés et ne pouvant eux-mèmes être soutenus par aucun édifice voisin, et d'inviter M. le maire à faire vérifier de nouveau par l'architecte-voyer l'évaluation des ouvrages à construire dont les prix paraissaient très élevés; la commission désirerait que le rabais que l'on pourrait obtenir pût produire une somme suffisante pour corriger un défaut qui a été critiqué avec raison dans la construction de l'hôtel de la commune en faisant soutenir par des colonnes de marbre précieux des corniches de pierre ordinaire, cette correction serait facile en revêtant les massifs des corniches avec les marbres que l'on retirerait de la chapelle du Mont-Carmel ou qui existent dans d'autres dépôts. Si non, il vaudrait mieux vendre les colonnes et en construire en pierre de Carcassonne.

Le rapporteur, en parfait courtisan, poursuivait ainsi:

Nous voyons sur le trône de l'Empire une femme qui, pourvue de tous les agrémeuts de son sexe, est la bienfaitrice des arts, la protecirice des sciences et ne dédaigne pas la culture des plantes; l'impératrice a enrichi notre jardin par des envois de plantes précieuses; nous devons espérer de sa munifience et de son amour pour la botanique et l'économie rurale, des secours encore plus avantageux à notre jardin.

En conséquence, la commission proposait de donner à cette nouvelle promenade le nom de l'impératrice et de placer sur la frise de la nouvelle entrée l'inscription suivante : Jardin de l'Impératrice.

La commission proposait encore de voter

la somme de 16,988 fr. sur le résidu de l'exercice An XII pour la construction de l'entrée du Jardin-des-Plantes et que cette construction soit faite selon les formes, d'après une nouvelle adjudication.

Le conseil municipal adopta les propositions du rapporteur et décida que son vœu, relatif au nom à donner au jardin, serait transmis à l'impératrice par M. le maire.

Les travaux furent entrepris aussitôt; ils étaient en assez bonne voie, lorsque le directeur de l'enregistrement et des domaines écrivit au préfet, à la date du 3 thermidor, une lettre dans laquelle il marquait quelque étonnement de voir que, au lieu de se borner à démolir les anciennes latrines, on démolissait aussi le portail, le parloir, et tout ce qui faisait saillie au devant de l'église et du couvent, et qu'on construisait un mur de clôture au devant de l'entier bâtiment et église. Ce fonctionnaire demandait en vertu de quelle autorisation légale on se permettait cette entreprise.

Nous n'avons pas trouvé trace de la réponse qui tut faite au directeur de l'enregistrement et des domaines; il ne parait pas improbable qu'en attendant l'autorisation, le maire, Ph. Picot de Lapeyrouse, ait ordonné lui-même les travaux. Peut-être Ph. Picot, se souvenant que c'était au zèle et à l'esprit d'initiative de son humble collaborateur Ferrière, qui prit possession du local des Carmes sans autorisation officielle, qu'on devait la translation du jadin de botanique, escomptait-il, en

faisant exécuter les travaux, l'acceptation par tous du fait accompli. C'est une simple hypothèse; mais, ce qui est certain, c'est que les travaux furent poursuivis.

Le 7 nivose an XIV, le maire somma le sieur Franc, entrepreneur de la construction, « d'avoir à terminer son ouvrage dans le délai d'un mois, passé lequel il serait pris contre

lui des mesures coercitives. »

Le 27 février suivant (1806), sur pétition de cet entrepreneur, il fit constater les ouvrages terminés et les approvisionnements existants sur le chantier; il se disposait à donner à l'affaire les suites dont elle était susceptible, lorsque Franc promit qu'il allait reprendre les travaux et ne les abandonnerait plus. Malgré cette promesse, les choses restérent dans le même état; cet entrepreneur était en discussion avec les fournisseurs de la pierre, et l'achèvement des travaux semblait devoir être indéfiniment retardé; Picot de Lapeyrouse (1) demanda au préfet de l'autoriser à procéder à une nouvelle adjudication à la folle enchère.

Il est probable que le directeur des Domaines reçut dans la suite la réponse à la question posée par lui au préfet le 3 thermidor de l'an XIII, puisque nous le voyons le 15 novembre 1806 s'occuper de faire rechercher et vérifier s'il existait dans l'église des Carmes (2)

temps que le cloître et le couvent de ce nom qui occupaient l'emplacement appelé aujourd'hui place des

Carmes.

Lettre de Ph. Picot, maire, au préfet, 4<sup>st</sup> mai 1806.
 Il s'agit probablement ici de l'église des Grands-Carmes démolie sous le Consulat et l'Empire en même temps que le cloitre et le couvent de ce nom qui occu-

des marbres invendus que l'entrepreneur de la porte du Jardin-des-Plantes réclamait comme devant servir pour l'inscription à pla-

cer sur ladite porte.

Enfin, le sieur Franc, ayant terminé les travaux, adressa au ministre de l'intérieur une pétition à l'effet d'obtenir le paiement de ce qui lui restait dû pour la construction du « portail de l'entrée du Jardin-des-Plantes de Sa Majesté l'impératrice. »

Franc assurait qu'il lui était dû encore environ 11,000 francs et demandait à être payé en outre « des augmentations qu'il y a eu et qui sont à la connaissance de l'architecte-voyer

de la ville de Toulouse. »

Comme le montre l'exemple du sieur Franc, ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que les entrepreneurs pratiquent la temporisation et les dépassements.

Disons à ce sujet que Dumège paraît s'être mèpris lorsqu'il dit (tome IV de l'Histoire de Toulouse, page 548, n° 1) que le décret rendu par l'Assemblée nationale le 24 août 1791 donnait à la ville de Toulouse l'église, le cloître et les chapelles des Grands-Carmes, et y établissait une paroisse sous le titre de Saint-Exupère; c'est évidemment à l'église des Carmes-Déchausses, aujourd'hui Saint-Exupère, que s'appliquait la décision de l'Assemblée nationale.

#### XII

La cession de l'église au clergé de Saint-Etienne. — Une chapelle sous l'invocation de Saint-Napoléon! — Un accident.

A la suite de nouvelles pétitions des habitants de Saint-Michel, Napoléon décréta, le 9 avril 1806, que l'arcienne église des carmes serait rendue au clergé.

L'archevêque de Toulouse donna le « 2° jour de l'an de grâce 1807 » une ordonnance établissant que l'église serait annexe de l'église métropolitaine de Saint-Etienne.

L'article l'er de l'ordonnance plaçait la nouvelle église sous l'invocation de saint Exupère, évêque de Toulouse, et ajoutait : « Il v aura aussi, sous l'invocation de saint Joseph et de saint Napoléon, deux chapelles dans cette église. »

La citation ad litteram de cette phrase place l'archevêque de Toulouse, son auteur, au premier rang parmi les précurseurs de la légende napoléonienne; en fixant un point d'histoire locale, elle peint l'état d'âme de ce clergé, dont Napoléon fit un instrument de règne, qui ne lui appartint cependant qu'à demi.

Le 3 janvier 1807, l'archevêque de Toulouse adressa copie de son ordonnance au préfet de la Haute-Garonne, en l'informant qu'elle serait publiée au prône de la messe paroissiale de Saint-Etienne. Cette publication dutêtre faite

le lendemain dimanche 4 janvier.

C'est seulement le 29 avril que MM. Lafferière, ingénieur de la régie, et Pascal Virebent, architecte voyer, procédèrent à la fixation de la ligne de démarcation entre l'èglise, les bâtiments nécessaires à son établissement et le restant du bâtiment des ci-devant carmes.

En attendant que le mur de séparation fût construit, la fabrique de la nouvelle église fit élever une cloison en brique droite, sur la ligne divisoire établie par MM. Lafferière

et Virebent.

En novembre 1808, pendant que les fabriciens étaient, dans la salle destinée à la sacristie, occupés à couper le pain bénit, la cloison tomba du côté de la sacristie et blessa griè-

vement l'un d'eux.

Après la chute de la cloison, le jardinier Ferrière, s'étant, de sa propre autorité, emparé de la sacristie, en ayant enlevé tous les effets appartenant à la fabrique et en ayant fermé les avenues, fut accusé d'avoir provoqué lui-même l'accdent; cela résulte d'une lettre adressée au préfet par les marguilliers onze mois plus tard, soit le 10 octobre 1809.

#### IIIX

## La Butte et la Pièce d'eau

On n'est point fixé sur la date exacte de l'édification de la butte et du creusement de la pièce d'eau qui la baigne, mais des documents, dont l'un en date du 7 janvier 1817, témoignent que la butte fut édifiée en deux fois au moins, la première fois antérieurement à 1814, la deuxième fois postérieurement à 1817.

Ceux qui avaient arrêté les plans du jardin, estimant que la prospérité d'un jardin de botanique dépendait principalement de l'abondance d'une eau pérenne distribuée sur tous les points de son sol, et de l'étendue, ainsi que de la variété des expositions, avaient commencé « des élévations factices et d'une étendue convenable », en même temps qu'ils y avaient fait creuser une portion d'un canal « dont les sinuosités devaient étendre les bienfaits, en même temps que leurs bords, relevés par des terres, multiplieraient les expositions ».

Lors de la bataille de Toulouse, la butte fut fortifiée; elle était comprise dans la seconde ligne des ouvrages défensifs de la rive droite de la Garonne. Etait-elle couronnée comme le dit du Mège (1) par une pièce de fort cali-

<sup>(1)</sup> Précis historique de la bataille de Toulouse, p. 50-51.

bre, ou comme le dit C. D... (1) par deux pièces de 24? Le détail est sans importance.

Les malheurs des temps, ainsi que le défaut absolu de movens et de secours, avaient fait ajourner l'achèvement des travaux entrepris pour l'élévation de la butte et le creusement du canal ; le 7 janvier 1817, Isidore Picot de Lapevrouse, directeur du Jardin des Plantes, estimant que le moment était favorable à l'exécution de ces travaux, invita la ville à les faire achever.

La ville, disait-il, va ouvrir des ateliers de

charité, le Jardin-des-Plantes lui appartient, ne pourrait-elle pas consacrer une trentaine d'ouvriers de choix des ateliers généraux et les appliquer à continuer le creusement du canal du jardin? Le principal atelier va s'ouvrir, dit-on, au pont de Montaudran, il y aura des déblais immenses, dont une grande partie encombrera les alentours, il n'y a que deux pas de la au jardin, il serait utile à tous qu'une partie de ces terres y fussent portées sous la direction du jardinier, etc.

Il fut fait suivant les désirs de M. I. de Lapeyrouse. Le 15 février suivant, en effet, le maire informait le préfet qu'il convenait, d'après la note fournie par M. Maguès, ingénieur, de demander aux administrateurs du canal du Midi une prise d'eau, au Pont-des-Demoiselles, de quinze pouces de fontainier ou quinze pouces coulants.

<sup>(1)</sup> Précis historique de la bataille livrée le 10 avril 1811 sous les murs de Toulouse (Fortifications du faubourg Saint-Michel, 3º Dov. p. 41).

La demande fut faite aussitôt, mais on dut attendre pendant plus d'une année la décision du conseiller d'Etat, directeur général des ponts et chaussées. Cette réponse arriva le 5 avril 1818, elle autorisait la concession de

cette prise d'eau.

Le glaisage du lac fut décidé en 1822, le cahier des charges concernant les déblais à exécuter portait que l'entrepreneur devrait extraire la terre du franc bord du canal près le pont neuf dit de Montaudran, à la suite de l'excavation déjà formée dans cette partie.

## XIV

## Projet d'établissement d'un Palais Royal

L'esprit de suite n'est pas toujours la qualité dominante des administrateurs; la plupart de ceux-ci, dès leur arrivée aux affaires, sont enclins à faire table rase des projets de leurs prédécesseurs pour en préparer de nouveaux, soit qu'ils veuillent par leurs fondations ou leurs établissements fixer plus particulièrement le souvenir de leur passage à l'administration, soit par esprit de réaction, de contradiction, ou pour toute autre cause.

Peu s'en fallut qu'au lendemain de la Restauration la sottise de nos administrateurs ne privât la population toute entière des avantages et des agréments du jardin des plantes, pour établir, sur son emplacement,

un palais royal.

On sait que Louis XVIII s'efforça, comme le disait M. Decazes, de royaliser la nation; il se trouva parmi nos administrateurs de ce temps des hommes serviles qui, par pure courtisanerie, voulurent — plus royalistes que lui — royaliser ce jardin public, que la Révolution avait démocratisé.

Un rapport de l'architecte de la préfecture, M. François-Sernin Meilhon, nous apprend, en effet, qu'il avait été question de l'établissement d'un palais royal digne de la ville de Toulouse, et destiné au logement du prince et du monarque qui viendrait visiter la contrée; « ce palais aurait renfermé tout le terrain qui est entre l'allée Saint-Michel et la Grande-Allée. »

Le projet dut soulever de bien vives oppositions; il est infiniment probable que, bien qu'il vécût alors entièrement retiré dans la vie privée, Ph. Picot de Lapeyrouse, qui avait tout fait pour la prospérité de notre Jardindes-Plantes, dut défendre son œuvre avec la dernière énergie.

#### XV

## Projet Meillon

Le même architecte Meilhon avait été chargé d'examiner avec soin l'état des bâtiments des Carmes-Déchaussés et de soumettre au préfet du département — c'était alors le baron de Saint-Chamans — l'aperçu des moyens à prendre pour prévenir une dégradation complète et la perte des bâtiments qui corrodés par le salpètre, menaçaient ruine.

Les dégradations augmentaient à chaque instant dans une progression effrayante; les piliers des arceaux du cloître, tous les murs, tant extérieurs qu'intérieurs étaient dans un tel état que l'architecte concluait à la démo-

lition des bâtiments.

— On a, disait-il, renforcé en différents temps, avec de la bonne brique neuve et à chaux et sable différents murs, ces réparations ont été mutiles; les nouvelles briques se sont, peu de temps après, imprégnées de salpêtre et dégradées elles-mêmes

Il opinait pour qu'on renonçât à tenter de nouvelles réparations et qu'il fût fait un projet général du terrain du jardin de botanique et des bâtiments nécessaires pour les différentes salles, muséum, salles d'exercices, etc.

- Sans concevoir un aussi vaste projet que

celui d'un palais royal, on pourrait s'en inspirer et faire le projet d'un bâtiment d'histoire naturelle pour les trois règnes, minéral, végétal, animal, ainsi que les salles pour les différents cours, ainsi que cela a été concu au

jardin du roi à Paris.

Ce projet resta à l'état de projet. Des réparations furent entreprises, on reconstruisit les façades, en 1823 et 1824, on reprit les murs en sous-œuvre; à la même époque, on construisit une portion de serre chaude devant laquelle, sur la demande de M. I. de Lapeyrouse, on éleva un petit péristyle pour empêcher l'air extérieur de pénétrer directement dans l'intérieur des serres, on procéda également à la réfection intérieure de quelques salles, mais ce fut tout.

## XVI

Prolongement de l'allée centrale.—Ouverture de la porte faisant face à l'allée des Demoiselles. — Agrandissements.

C'est en 1829 que l'administration municipale se préoccupa de réunir au Jardin-des-Plantes le terrain dit *Pré-du-Glacier*, longeant le mur du Jardin-des-Plantes, du côté de la Grande-Alée, pour agrandir le jardin d-ouvrir une alliée qui aboutirait au chemin de Montaudran et à la partie de ce chemin

dite : allée des Demoiselles.

Une somme de 2,937 fr. était prévue pour cet usage au budget de 1829; pour le même objet, le budget de 1830 prévoyait une somme de 6,400 fr. Cette somme cessant d'être disponible le 30 novembre de la même année, M. Gounon d'abord, M. Viguerie ensutte, se préoccupérent de hâter la solution de cette affaire. Une commission composée de MM. Romiguières, Cibiel et Baudens avait été chargée de s'assurer si l'acquisition de ce terrain était convenable. Le 6 octobre 1830, M. le maire de Toulouse, par une lettre adressée à M. Romiguières, l'invitait à entretenir bientôt le conseil municipal de l'avis de la commission,

Quelques jours plus tard, le conseil municipal, estimant que l'agrandissement du Jardin-des-Plantes et l'ouverture d'une allée aboutissant à l'allée des Demoiselles n'était pas d'une immédiate nécessité, déclara qu'il n'y avait lieu pour le moment de faire l'acquisition du terrain nécessaire à la réalisation de ce projet, sauf à appliquer à d'autres objets d'utilité publique les fonds qui avaient été alloués pour cette dépense sur les budgets précédents.

Le projet fut repris et réalisé en 1840. Le sieur Barthère, propriétaire du pré du Glacier, qu'il avait acquis en 1834, des héritiers Garos, vendit à la ville, moyennant le prix de 8,000 fr., 7,112 mêtres de terrain, nécessaires à l'exécution du projet. Le sieur Barthère conservait encore des terrains au nord du

terrain vendu.

On connaît le projet conçu sous l'administration Campaigno de réunir toutes les promenades du quartier Saint-Michel et du Boulingrin en une façon de bois de Boulogne: ce serait sortir du cadre de ce travail exclusivement réservé au Jardin-des-Plantes, que d'examiner ces projets. Nous devions néanmoins les indiquer, puisque la suite des faits relatifs au Jardin-des-Plantes nous conduit à parler de l'administration Campaigno.

Le décret impérial du 29 août 1863, qui déclarait d'utilité publique l'agrandissement du Jardin-des-Plantes de Toulouse, au moyen des bâtiments appartenant au sieur Labouille, s'appuyait, en effet, sur les délibérations du conseil municipal des 10 novembre 1862 et 18

avril 1863.

En conséquence de ce décret, un jugement d'expropriation fut rendu le 4 février 1864; il fut transcrit le 18 du même mois et la notification des offres fut faite le 13 juillet; enfin, les indemnités accordées par le jury au propriétaire, fermiers et locataire de l'immeuble, s'élevèrent au total de 140,500 francs.

La superficie de la propriété Labouilhe était exactement de un hectare un are, 80

centiares.

En 1867, de nouveaux agrandissements furent décidés, dès le 22 janvier, la dame Colombe Nogaro, épouse assistée de M. Touraton, son màri, promit, par déclaration sur papier timbré, de vendre à la ville, au prix de 36,000 francs, sa propriété, composée d'une maison en chartreuse avec jardin d'agrément, contiguë à l'ancienne propriété Labouilhe, achetée par la ville, et située au nº 17 de la Grande-Allée.

Le même jour, M. Guillaume Caussidou promettait, dans les mêmes formes, de vendre à la ville au prix de 16,500 francs la propriété qu'il possédait au n° 15 de la Grande-Allée et qui se composait d'une petite maison, d'une orangerie et d'un jardin fermant par un por-

tail en fer.

Le 15 mars 1867, la commission municipale autorisa le maire à passer les traités définitifs avec les sieurs Tourraton et Caussidou.

Le montant de ces acquisitions fut imputé: 1º sur un crédit de 50,000 francs affecté à l'agrandissement des promenades, inscrit dans le budget de 1866; 2º sur un crédit de pareille somme inscrit au budget de 1867; 3º et en cas d'insuffisance de ces crédits, sur

les fonds libres de l'exercice courant.

Il nous reste maintenant à indiquer la suite des travaux exécutés sous les diverses administrations municipales qui se sont succédé au Capitole depuis 1870. Nous nous proposons de le faire à grands traits dans un prochain article qui terminera cet historique, un peu aride et trop long à notre gré, du Jardin-des-Plantes de Toulouse.

## XVII

## Derniers Embellissements

Nous nous sommes proposé d'indiquer, dans ce dernier article, la part contributive de chacune de nos administrations municipales (de 1870 à 1894) à l'achèvement de notre magnifique jardin des plantes; à vrai dire, ce n'est guère qu'en 1877 que le zèle de nos municipalités pour cet objet déterminé s'est manifesté d'une manière effective, tandis qu'avant cette époque, il ne s'était manifesté que par des intentions.

En 1877, M. Dieulafoy étant ingénieur de la ville, fit construire la jolie cascade qui concourt si gracieusement à l'embellissement de la butte d'aspect si agréable avec ses vertes

plantations.

En 1881, M. Calvinhac, de concert avec ses confrères Grillou et Frère, conseillers municipaux, avait songé à l'établissement d'un jardin zoologique et avait, avec eux, examiné la possibilité et les moyens de réaliser ce projet. M. Calvinhac entretint à ce sujet une correspondance avec M. Geoffroy-Saint-Hilaire, directeur du jardin zoologique de Paris. Celui-ci estimait que l'établissement aurait les meilleures chances de réussite et rendrait.

aussi bien aux habitants de la ville qu'aux populations des environs, de réels services.

La correspondance de M. Calvinhac avec le directeur du jardin zoologique de Paris et l'étude des voies et moyens prirent une année environ, et, en novembre 1892, M. Calvinhac saisit le conseil municipal de sa proposition d'établissement d'un jardin zoologique. L'étude de cette proposition fut renvoyée à une commission composée de MM. Pradal, Pertuzès et l'auteur de la proposition. Elle ne fut pas adoptée, l'état des finances de la ville ne permettant pas alors d'engager les dépenses considérables prévues par M. Geoffroy-Saint-Hilaire.

Il existait déjà une commission du Jardindes-Plantes, nommée le 15 mai 1882 et dont le même M. Pertuzès avait fait connaître les résolutions dans son rapport lu au conseil municipal le 14 août 1882. La commission, « après avoir très attentivement visité cet établissement, constata qu'il y avait beaucoup à faire pour mettre le Jardin-des-Plantes de Toulouse au niveau des établissements analogues qui existent dans la plupart des grandes villes », mais avant d'entraîner la ville à faire de trop grandes dépenses, elle résolut d'examiner un à un les points sur lesquels l'attention du conseil municipal avait été appelée.

Dès 1869, on s'était préoccupé de faire pratiquer une ouverture dans la rue Montaudran pour permettre aux personnes habitant ce quartier de pénétrer dans la promenade sans faire le tour par la porte de la Grande-Allée dite *porte Frizac*; le conseil municipal prit même en 1870 une délibération en ce sens, mais cette délibération ne fut pas exécutée.

Ce n'est qu'en 1882, que sur les instances du savant professeur Duméril, aujourd'hui doyen honoraire de la Faculté des lettres, la de ville fit ouvrir cette porte située en face l'i-lot. M. Duméril, suivant l'offre qu'il avait faite à l'administration municipale, paya la moitié de la dépense occasionnée par l'ouverture de cette porte.

Le 20 novembre, le conseil autorisa un sieur Delaux à installer une laiterie dans l'île; la durée de la concession était de dix années, mais le concessionnaire n'ayant pas tenu tous ses engagements envers la ville, fut déchu de

ses droits à cette concession en 1885.

En février 1883, le conseil municipal décida, sur le rapport de M. Rué, que la grille provenant de l'ancien bureau d'octroi du Port-Garaud serait substituée au mur de clôture compris entre la Grande-Allée et l'allée Saint-Michel autour du Boulingrin.

En août, le conseil, sur le rapport de M. Goujat, vota l'établissement d'un bassin. Il était dit dans la délibération, qui du reste ne reçut aucune suite, que les bordures de ce bassin seraient celles du bassin posé quelques années avant sur la pace du Capitole.

L'administration avait autorisé la circulation, dans la grande allée du jardin, de petites voitures-tramways pour enfants, traînées par des ânes, ainsi que des promenades à dos d'âne; le 13 novembre 1883, M. Rumeau demanda à l'administration de faire cesser cette double tolérance, L'administration obtempère avec d'autant plus d'empressement au désir de M. Rumeau, que le bénéficiaire de cette tolérance avait négligé de payer les droits de circulation et que l'administration des contributions en réclama le paiement à la ville.

Le 19 novembre, le conseil vota un crédit pour la construction d'un abri pour des ani-

maux.

En mars 1885, le conseil décida la démolition et la modification de la porte de la Commutation, au Jardin-des-Plantes, et vota un crédit de 1,700 fr. à cet effet. Les travaux de reconstruction de cette porte se prolongèrent jusqu'en avril de l'année suivante, et le conseil municipal fut appelé à voter un supplément de crédit de 3,597 fr. 78, le crédit primitivement prévu ayant été dépassé.

Le 12 août 1885, l'assemblée communale vota le déplacement des serres installées depuis vingt ans environ dans l'ancienne propriété Bernardy, cet emplacement devant ser-

vir à la Faculté des sciences.

Nous nous sommes fait une loi de nous abstenir de toute critique personnelle, surtout dans cette dernière partie de notre travail qui intéresse des faits contemporains. Nous pouvons cependant sans enfreindre cette loi montrer, au moyen de citations que le Jardin-des-Plantes dont les administrations précédentes s'étaient assez occupées, fut un tantinet négligé vers l'année 1886. Une citation nous suffira, nous l'empruntons au compte-

rendu de la séance du conseil municipal du 5 janvier 1886, d'après le Bulletin municipal.

«M. Besaucèle signale l'état de dévastation et de délabrement du Jardin-des-Plantes. Cette promenade semble convertie en un vrai dépotoir. Toutes les terres provenant des fouilles de la Faculté dessciences sont répandues sur les pelouses et les massifs. M. Besaucèle trouve cela inconéevable. »

Les administrateurs auxquels s'adressait le reproche contenu dans ces paroles admettront aisément que le souci de la vérité nous faisait un devoir de les enregistrer; c'est ce que nous faisons simplement.

La construction de la Faculté des sciences ayant entraîné la démolition des serres destinées à la multiplication des plantes, on dut au mois de mai acheter 1,500 fr. de plantes

pour l'ornementation des jardins.

Au mois de juin, le conseil municipal faisant droit à la proposition introduite le 12 février, par M. Larroque, conseiller, décida qu'un secours annuel de 300 fr. serait alloué jusqu'à leur majorité aux deux petits-fils de Ferrière, lequel avait succédé à son oncle paternel Ferrière, le collaborateur de Picot de Lapeyrouse, dont nous avons au cours de ce travail dit le zèle et le dévouement à la chose publique. Le rapporteur indiquait que le soin des cultures du Jardin-des-Plantes appartenait depuis sa fondation à la famille Ferrière.

Le conseil municipal fut d'autant mieux inspiré en votant ces secours, que les bénéfi-

ciaires étaient fils d'un défenseur de Belfort.

En juillet 1886, le conseil autorisa l'exécution, par voie de régie, de travaux d'appropriation au Jardin-des-Plantes. M. Raymond Laporte, jardinier chef des promenades, fut nommé régisseur de ces travaux auxquels furent occupés les ouvriers sans travail.

On fit un plan d'ensemble, réservant l'emplacement de la Faculté de médecine projetée, de la Faculté des sciences en voie d'exécution, aux serres du jardin botanique et aux

serres de la ville.

Le rapporteur de la commission des grands travaux proposa à la même époque l'aménagement de la partie du Jardin-des-Plantes comprise entre l'allée centrale de ce jardin et la Grande-Allée pour l'exposition et la construction de la passerelle métallique reliant le Jardin-des-Plantes au Grand-Rond. L'administration des eaux et forêts offrit de construire une laiterie modèle dans la partie du Jardin-des-Plantes réservée à l'exposition, l'administration municipale accepta l'offre, la laiterie est demeurée la propriété de la ville.

C'est à la même époque que fut ouverte la porte voisine de la passerelle et située à l'angle de la Grande-Allée et du Bonlingrin.

Un arrêté du maire en date du 3 septembre 1887 a distrait des attributions du directeur du Jardin-des-Plantes toute la partie ne constituant pas le jardin botanique. Le Jardin-des-Plantes proprement dit fut dès ce moment placé, comme les autres promenades,

sous la direction de M. Raymond Laporte, et le plan d'ensemble de 1886 auquel il collabora si grandement a dû à la persévérance de ses efforts, secondés par les vues larges d'administrateurs nouveaux d'être exécuté jus-

qu'au bout.

Il est bon de rappeler que dans la séance du 22 janvier 1889, à propos d'un vote de crédits pour l'achèvement du Jardin-des-Plantes, à une question de M. Rumeau, M. Ournac, maire de Toulouse, répondit : « Les plans adoptés sont ceux de nos prédécessenrs ; en les continuant, le conseil actuel n'imitait pas ses devanciers. »

L'année 1889 vit adopter le projet de clôture du jardin du côté de la grande allée; elle; elle vit ouvrir la porte du jardin, située à l'angle de la rue Montaudran et de la rue Lamarck.

Pour cette porte et celle dite de la passerelle, on utilisa, en effet, des portails de fer qui faisaient précédemment partie des clôtures des barrières d'octroi.

En mars 1890, la cascade menaçant ruine, on interdit au public l'accès de l'île, pour éviter des accidents, et on vota des crédits pour effectuer les réparations nécessaires.

Au mois de juin de la même année, sur le rapport de M. Bières, le conseil décida la dépose du bassin de la place des Carmes et sa réédification au Jardin des Plantes pour rece-

voir deux phoques.

En août, septembre et octobre, on décida la construction d'un parc de daims, d'une cage à singes et de la grande cage à fauves. En octobre, le conseil vota l'agrandisse-

ment de la serre hollandaise.

Enfin, en janvier 1893, le conseil ratifia les projets de construction de la fontaine monumentale, adossée aux bâtiments des Facultés, et l'achèvement du Jardin des Plantes, c'està-dire la construction du mur de l'allée Saint-Michel et de la grille qu'on achevait de poser ces temps-ci.

Tel qu'il est, et grâce aux efforts combinés de tous, notre Jardin des Plantes constitue une très belle promenade, un magnifique jardin public digne de Toulouse, la ville des fleurs. Aussi, est-il de plus en plus fréquenté. Les promencurs, qui se portent en foule au Grand-Rond les jours de concerts publics, vont pour la plupart, le concert terminé, chercher dans ses allées riantes et capricieuses, où sous les vertes frondaisons que mainte hache destructive respecta, une diversion aussi heureuse que nécessaire à la promenade rotatoire imposée par le tracé concentrique des allées du Grand-Rond.

Et cepeudant que papas et mamans, suivant leurs goûts et leur tempérament, se reposent des labeurs hebdomadaires en contemplant le spectacle toujours captivant et beau de la nature, ou passent en revue les grâces et les ridicules de la foule bariolée et endimanchée dont ils font partie, l'intéressante et gracieuse gent enfantine se presse devant les parcs à bêtes, les volières et les cages abritant les spécimens vivants des faunes les

plus diverses qui constituent notre collection zoologique peu importante, sans doute, mais en voie d'accroissement, grâce aux dons et aux libéralités dont nos concitoyens se montrent de moins en moins parcimonieux.

Désireux de clôturer cette étude par une indiscrétion, nous étions tenté d'aller demander à Laporte, le maître jardinier, pour qui la fée Printemps n'a plus de secrets, quelles merveilles horticoles il se proposait de faire éclore dans notre beau jardin, pour la plus grande gloire de Flore et pour le plus grand plaisir des yeux et de l'odorat de nos concitoyens; mais, nous ravisant, nous avons trouvé la chose inutile. Le public toulousain qui juge Laporte d'après son œuvre attend de lui des merveilles et il sait bien qu'il en aura.



